



Mairie de La Chapelle-Longueville

Autorisation d'exploitation des droits d'une photo

Je soussigné

Nom

Prénom

Demeurant

autorise, à titre gratuit, la mairie de La Chapelle-Longueville à publier les photographies et diffuser les images prises de ma personne à La Chapelle-Longueville, et déposées en mairie de la Chapelle-Longueville, le __ __ .2018.

Ces images seront notamment exploitées dans le cadre d'une exposition qui aura lieu au foyer rural de Saint-Just et pour la réalisation d'un calendrier qui sera vendu au profit du Téléthon. J'en cède donc la propriété artistique à la mairie de la Chapelle-Longueville.

Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement par la mairie de La Chapelle-Longueville ou être cédées à des tiers, sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans aucune limitation, pour une durée illimitée, intégralement ou par extraits, et notamment : Presse, Livre, Carte postale, Exposition, Publicité, Projection publique, Sites internet, Réseaux sociaux.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les photographies, objets de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

En conséquence de quoi, je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que je ne suis pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mes photos ou de mon nom. Élection de domicile est faite par chacune des parties à l'adresse précisée aux présentes. Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux compétents statuant en droit français.

Fait à le _____ en deux exemplaires et de bonne foi.

Nom, Prénom :

Signature :